



DES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES DES ENERGIES RENOUVELABLES

L'avenir de l'approvisionnement en énergie et particulièrement la sécurité d'approvisionnement de celle-ci sont actuellement au centre des débats publics et politiques et ce aussi bien au niveau de l'UE qu'au niveau mondial.

Depuis 1906, la production d'électricité fait partie des compétences des Collectivités Territoriales. En ouvrant le marché de l'électricité à la concurrence le 1er juillet 2007, l'Europe a libéré les énergies. Aussi, l'émergence des énergies renouvelables et surtout la garantie d'achat durant sur 15 ans de l'énergie produite ont amené les Collectivités Territoriales à s'intéresser à d'autres secteurs de production d'électricité et, notamment :

- l'énergie mécanique du vent (éoliennes),
- l'énergie photo voltaïque (solaire),
- la cogénération,
- la géothermie,
- la biomasse...

Les énergies renouvelables présentent l'opportunité d'augmenter la production domestique localement et de renforcer de cette manière le rôle des entreprises locales, comme compensateur à la structure oligopolistique du marché de production.

La Sem, un instrument approprié au développement des énergies durables ?

1 – la Sem a pour finalité la satisfaction de l'intérêt général et il ne fait nul doute que le développement des énergies renouvelables répond bien à cette notion ;

2 – la Sem est le « bras armé » des Collectivités Territoriales dans le domaine qui intéresse les élus locaux ont donc bien la possibilité d'exprimer leur volonté politique et de mener à bien un projet ;

3 – le développement durable est une préoccupation légitime pour les élus car ceux ci sont attachés à une politique locale intégrant des mesures de respect et de préservation de l'environnement : les Sem répondent bien à cette éthique et l'on observera qu'elles sont très impliquées notamment dans le processus de certification « haute qualité environnementale » en raison de leur volonté d'être exemplaire.

4 – le développement durable est d'ores et déjà une réalité de l'économie mixte :

- par l'aménagement et le développement territorial ;
- par la construction de bâtiments dont un nombre croissant bénéficie de la certification HQE ;
- par la collecte et le traitement des déchets, notamment par incinération ;
- par la production et la distribution de l'eau potable et par l'assainissement ;
- par la relance, depuis les années 80, du transport urbain en site propre ainsi que les réseaux de bus à carburant propre dans les grandes métropoles régionales ;
- dans le développement des réseaux de chaleur à partir de sources d'énergies renouvelables.

Des atouts communs

- Une solution la plus durable dans la gamme des partenariats public-privé.
- L'expression même du volontarisme des élus au service de l'intérêt général, maîtrise publique et performance économique.
- Entreprise de droit privé et sans la moindre ambiguïté du côté de la gestion publique.
- Pas de priorité à la création de valeur financière et à la rentabilité à court terme.
- Un encrage dans les territoires, des politiques de développement orientées vers la création d'activités et d'emplois durables.

- La finalité est toujours, de manière directe ou indirecte, une contribution à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

Des valeurs communes

L'économie mixte constitue ainsi une solution dynamique, transparente et efficace dans la production des énergies renouvelables. Elle fonde son action sur une éthique du service public basée sur la satisfaction des clients dans le cadre de l'intérêt de la collectivité autour de la technicité, de la qualité, de la proximité, de la modernité et de la déontologie. Elle dispose de nombreux savoir-faire dans les multiples domaines de la production d'énergie qu'elle met à la disposition de plusieurs millions d'utilisateurs : mutualiser leur compétence et leurs efforts dans le but de défendre leur philosophie commune de gestion de ce service et de partager leur savoir dans ce domaine.

Des Engagements

- Jouer un rôle majeur dans la vie des territoires en tant qu'acteurs économiques et employeurs de proximité.
- Intégrer le développement durable dans nos modèles de croissance.
- Mutualiser nos expériences et nos moyens.
- Garantir la sécurité des installations et des personnes.
- Valoriser le savoir faire, les valeurs et la culture, historiquement reconnus.
- Mettre la souplesse, la réactivité, le dynamisme, la transparence et la flexibilité du statut de la société anonyme et de la comptabilité privée au service de la compétitivité.
- Préserver les intérêts des collectivités concédantes tout en s'inscrivant dans une logique de performance économique.
- Garantir les investissements nécessaires à la qualité des réseaux et aux moyens d'exploitation.
- Proposer des services et des produits accessibles à tous tant en milieu urbain que rural.
- Constituer un modèle pérenne d'économie mixte.